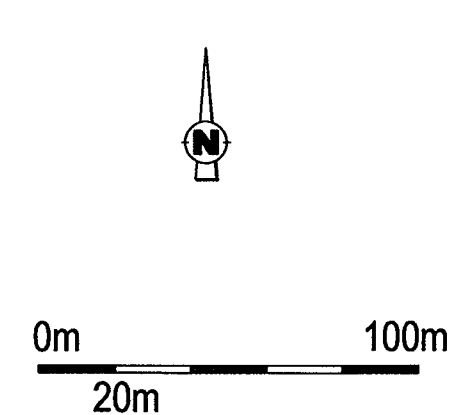
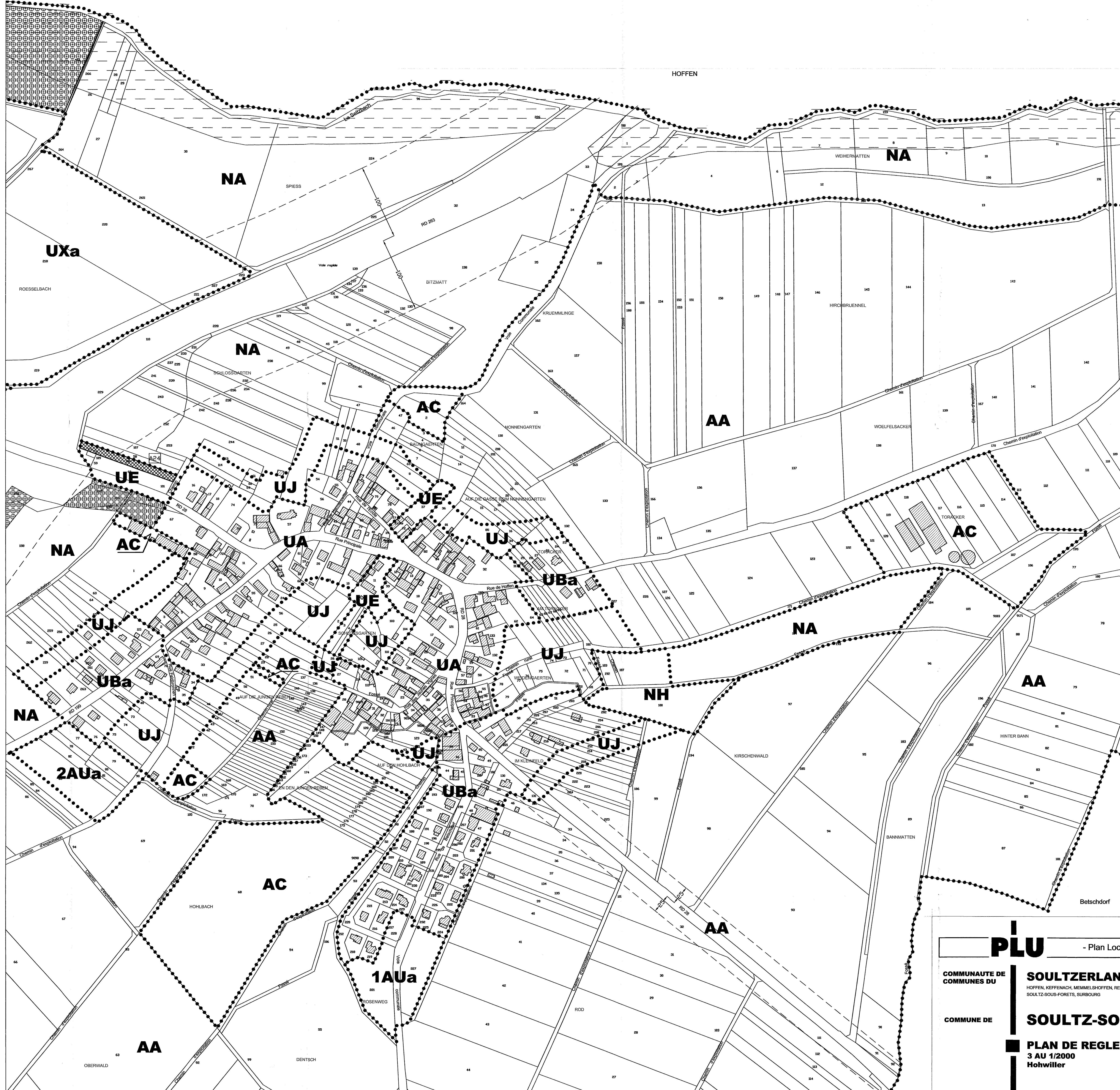




PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU

1- LE ZONAGE

- Limite de zone ou limite de secteur de zone
- UA** Désignation de zone
- Aa** Désignation de secteur de zone

2- LES EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 Numéro
- 15 Emprise de l'emplacement réservé
- Voie publique, ouvrage public, projet d'intérêt général ou espaces verts à créer ou à élargir

3- LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Recul des constructions par rapport à l'axe de la voie

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Secteur soumis au risque d'inondation (crue centennale)
- Servitude de projet

ELEMENTS REMARQUABLES

- Elément remarquable du paysage
- Secteur à protéger

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU

SOULTZERLAND

HOFFEN, KEFFENACH, MEMMELSHOFFEN, RETSCHWILLER, SCHOENENBURG,
SOULTZ-SOUS-FORETS, SURBOURG

COMMUNE DE

SOULTZ-SOUS-FORETS

PLAN DE REGLEMENT
3 AU 1/2000
Hohwiller

REVISION N°1
Approbation

VU POUR ETRE ANNEXE
A LA DELIBERATION DU
06 SEP. 2012

A HOHWILLER
Le
10 SEP. 2012
Le Président

Charles GRAF

Révision n°1
Tracé du 24 août 2012

CONSEIL GÉNÉRAL
BAS-RHIN

DIRECTION TERRITORIALE
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
100 rue de la République - 67000 Strasbourg
67064 STRASBOURG CEDEX 9
03 88 39 00 00 - Fax 03 88 39 00 01

OTE Ingénierie
FREY-GOBYN Arch. urba.

